

PSYCHOLOGUE DE PREMIÈRE LIGNE

N'OUBLIEZ PAS VOTRE INSCRIPTION À LA
COMMISSION DES PSYCHOLOGUES.

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION ?

La Commission des Psychologues est un **organisme public fédéral indépendant compétent pour le titre et la déontologie de tous les psychologues** de Belgique, indépendamment de leur nationalité, contexte professionnel ou statut.



16 000

psychologues inscrits

**TOUT PSYCHOLOGUE QUI SOUHAITE PORTER LE TITRE
DOIT ÊTRE INSCRIT AUPRÈS DE LA COMMISSION DES
PSYCHOLOGUES.**



NOTRE MISSION ?

Notre mission première consiste à **protéger les particuliers ayant recours à un psychologue**. Nous promouvons la qualité des services offerts par les professionnels inscrit.e.s afin d'accroître le degré de **confiance envers la profession**.

LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Tous les psychologues inscrit.e.s sur la liste, quels que soient leur statut, secteur ou règlement de travail, sont **juridiquement liés par un code de déontologie** qui définit les règles de bonne conduite professionnelle à respecter. Ce code de déontologie fournit ainsi aux psychologues un fil conducteur qui les guidera vers une **pratique professionnelle respectueuse et éthique**.



Contribuer à la **protection du public**.



Contribuer à la **dignité et à l'intégrité de la profession**.

servicedetude@compsy.be
+ 32 2 503 29 39

LE SERVICE D'ÉTUDE

Si dans votre pratique, vous rencontrez des **questions liées à la déontologie et/ou à l'éthique**, notre service d'étude est là pour vous accompagner par mail ou par téléphone.

**PORTER LE TITRE DE PSYCHOLOGUE
RENFORCE LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE
ENVERS LE PUBLIC.**

**VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE
DEMANDE D'INSCRIPTION VIA :
www.compsy.be**

CONTACTEZ-NOUS !



Psychologencommissie
Commission des Psychologues



+32 2 503 29 39



info@compsy.be



www.compsy.be



Avenue des Arts 3,
1210 Bruxelles